

Un jour en ville

POLITIQUE

La Métropole fixée sur son sort demain



J-1. Après avoir examiné jeudi dernier la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) sur la composition du conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Conseil constitutionnel rendra sa décision demain matin. Deux scénarios sont possibles. Première hypothèse: la juridiction suprême valide la composition du conseil issue de l'amendement Gaudin à la loi NOTRe. Dans ce cas de figure, les 240 élus du conseil métropolitain pourront rapidement se réunir sous la présidence de Jean-Claude Gaudin et procéder à l'élection de ses organes de gouvernance (le bureau et 25 vice-présidents). La Métropole sera alors sur les rails, sortie de l'imbroglio politico-juridique qui bloque depuis des semaines (entre autres) le paiement des entreprises ayant des marchés d'équipement. Et l'exercice concret des compétences qui sont censées lui incomber depuis le 1^{er} janvier.

Deuxième scénario, plus complexe: le Conseil constitutionnel se prononce contre la composition. Dans ce cas, il faudra redésigner les représentants des principales communes au sein du conseil, "en se basant sur la composition fixée par la loi Maptam du 27 janvier 2014". Le processus prendra plusieurs semaines. Le conseil métropolitain ne devrait plus compter que 200 membres, avec 79 représentants de la ville de Marseille contre 108 aujourd'hui, et 13 représentants de la ville d'Aix contre 17 à l'heure actuelle. En revanche, pour les communes moyennes entre 15 000 et 20 000 habitants (Pertuis, Gardanne, Allauch, Les Pennes Mirabeau, etc.), rien ne changerait: elles ne compteraient toujours qu'un seul représentant au sein de l'instance comme les villages de moins de 1 000 habitants. Mais les élus du pays d'Aix auraient alors gagné leur combat, s'appuyant sur la jurisprudence du Conseil constitutionnel sur l'écart maximal de représentation de + ou - 20% de chaque membre d'une assemblée délibérante par rapport à la moyenne. En clair, la suprématie de Marseille au sein de la Métropole, tant redoutée par les maires des petites communes, prendrait du plomb dans l'aile avec la perte de 20 sièges. Un scénario en forme de camouflet pour le sénateur-maire de Marseille, porteur de l'amendement qui a conduit à la composition initiale du conseil métropolitain.

Caroline RICHARD